

Lagimodière-Gaboury

Chronologie de la vie de Jean-Baptiste Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury

Jean-Baptiste Lagimodière et son épouse Marie-Anne Gaboury sont sans aucun doute deux des personnages les plus marquants de l'histoire de l'Ouest canadien. Le premier couple blanc à s'établir en permanence dans l'Ouest, ils furent témoins des événements qui marquèrent la fin de l'époque de la traite des fourrures et les débuts de la colonisation européenne dans la région de la Rivière-Rouge. Aïeuls, par leur fille Julie, du fondateur du Manitoba, Louis Riel, Jean-Baptiste et Marie-Anne ont laissé une nombreuse descendance qui se compte aujourd'hui dans les milliers, répandue à travers le continent nord-américain et même en Europe.

Au cours des prochaines pages, nous retraçons chronologiquement des événements dans la vie de Jean-Baptiste Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury.

1778-12-25

Naissance de Jean-Baptiste Lagimodière à Saint-Ours (Québec).

1780-08-15

Naissance de Marie-Anne Gaboury à Maskinongé (Québec).

1800

«Avant son voyage à Maskinongé [automne\hiver 1805], M. Lagimodière avait déjà demeuré quatre ans à cet endroit [Pembina]; il y avait même laissé une indienne qu'il avait gardée pendant son séjour dans ce poste.» (1)

1801-01

Naissance, dans la région de Saint-François-Xavier (Manitoba), d'Antoinette Lagimodière, fille de Jean-Baptiste Lagimodière et de Josette Amérindienne. (2)

1804-1805

Jean-Baptiste Lagimodière hiverne au fort des Prairies. (3)

1805 (automne)

Jean-Baptiste Lagimodière retourne au Bas-Canada et il passe l'hiver à Maskinongé.

1806-04-16

Jean-Baptiste Lajimonière, Joseph Paquin, Michel Genthon dit Dauphinois et Charles Bellegarde signent un "Accord et Convention" devant le notaire F.-X. Dézéry à Berthier :

"Pardevant Les notaires publics De la province Du Bas Canada Résidants a Berthier Comté de Warwick soussignés Furent présents jean Bte. Lagimonière De la paroisse De st. joseph de maskinonge joseph Pakin De la paroisse de ste. Geneviève De Berthier, Michel jenton dit Dauphiné de la paroisse st. joseph de lanoraie et charles Bellegarde de la paroisse st. Antoine de la riviere du loup Les (quels) ont volontairement Reconnus et Confessé Avoir fait Entre Eux conjointement Les conventions qui Ensuivent savoir que Le cinq de mai prochain il se tiendront chacun près a partir De Berthier pour Monter et faire Le voyage Aux pays D'Enhauts Au lieu appelé la Rivière Rouge sans pouvoir Aucun se laisser ni S'engager a Aucun Bourgeois voyageur et se rendre Au lieu D'hivernement Aux quels lieu chacun pourra s'il Le veut prendre son parti ou Demeurer Ensemble pour faire la chasse et commencer a leur profit. Sera tenu chacun tenu de payer sa côte part de L'achat d'un (canot) de cinq Brasses appelé canots du nort Ainsi que pour ces agrès tel que voile prelat chaudière Ligne Eponges a L'Exception que Ledit charles Bellegarde payera trois quart sur L'achat du canot sans compter sa part des agrès - ledit j. Bte Lagimaunière mettra pour sa part cinq pièces sans comter

Ledit jh Pakin sept pièces, michel jenton dit Dauphiné trois pièces et ledit charles Bellegarde trois pièces sans comter Leurs vivres que chacun sera tenus D'Emporter pour le voyage D'ici Au Sault st marie savoir chacun cinquante Livres de lard, quatre vingt Livres de Biscuit, un Demi minot de pois, a Eux quatre quarantes Livres de sucre du pays et Rendu Au sault chacun d'Eux fournira Aussi sa cotte part pour Les vivres qui leur sera nécessaire pour ce rendre Audit Lieu de L'hivernement. Bien entendu que dit ci la chacun sera obligé De faire tout Les partage qui sont a faire tant que du canot que les pièces et vires qu'ils Auront.

a été Convenus Entre Les dites parties que ledit jean Bte. Lagimaudiere pourra Emmener sa femme et que sa place sera prise sur le canot. comme Aussi Aucun des dites parties ne pourra abandonner ni laisser sa place pour s'engager ailleurs D'ici Audit poste fixé a moins De payer Aux Autres La somme de deux milles livres de vingt coppres et de laisser les pieces et vivres qui seront à lui dans le canot et En tout lieu ou justice sera établi Les Autres conjointement pourront Le poursuivre En lois pour le paiement de ladite somme Car Ainsi & sont convenu Les dites parties sans Lesquelles Les présentes n'eussent été Consentie ni Accordés et pour L'Exécution des presentes Lesdites parties ont Elus leur domicile En leur demeure susdites Aux quels lieux & ----- promett & obligeant &. Renancant &. fait et passé Audit Berthier maison et demeure de francois piet L'an mil huit cent six le seize avril apres midi et ont Les dites

*parties déclarés ne savoir signer de ce Enquis ont faits Leur marques ordinaires
Lecture faite.*

*sa
jean Bte Lagimaudière
marque
sa
joseph Pakin
marque
sa
Michel Jenton dt. Dauphiné
marque
sa
charles Bellegarde
marque
F.X. Dézéry
n.p(4)*

Visionner le contrat

1806-04-21

Mariage de Jean-Baptiste Lagimonière et de Marie-Anne Gaboury à Maskinongé.

1806-05-05

Jean-Baptiste Lagimonière et son épouse Marie-Anne Gaboury, Joseph Paquin, Michel Genthon dit Dauphinois et Charles Bellegarde quittent Berthier à destination de la Rivière-Rouge.

1806 (août)

«"L'entrée du lac Winnipeg était pour la Compagnie du N[ord]-O[uest] une espèce d'entrepôt où les voyageurs des postes de l'ouest et du haut de la rivière Rouge se rendaient chaque printemps pour attendre l'arrivée des canots. [...] M. et Mme Lagimonière s'embarquèrent sur les canots qui allaient à Pembina, car c'était dans ce poste qu'ils avaient l'intention de passer l'hiver. Les canots, en remontant la rivière, s'arrêtèrent au fort Gibraltar, qui était bâti à l'embouchure de l'Assiniboine, afin d'y déposer des marchandises. Ce comptoir avec celui de la baie d'Hudson bâti un mille plus bas, étaient les seuls établissements le long de la Rivière Rouge, depuis le lac Winnipeg jusqu'à Pembina."» (5)

1806 (août)

«M. Lajimonière planta sa tente dans le voisinage du fort [Pembina] pour attendre la saison de la chasse d'automne » (6)

1806 (automne)

Jean-Baptiste Lagimonière, pour éviter la vengeance de sa première femme contre Marie-Anne, lève sa tente et part pour aller passer l'hiver dans le haut de la rivière Pembina.

«À l'automne presque tous les chasseurs se rendaient à cet endroit, qui était le plus favorable pour la chasse au buffle. Cette place portait le nom de Grand-Camp.» (7)

1807 (début janvier)

Jean-Baptiste et Marie-Anne reviennent au poste de Pembina.

1807-01-06

Naissance de la première-née de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Lagimonière dans une maison au fort Pembina. Elle reçoit le prénom de Reine par le fait qu'elle naît le jour de la fête des Rois.

1807 (mai)

Départ des Lagimonière pour aller dans la région de la rivière Saskatchewan du Nord. Ils sont accompagnés de Michel Chalifoux, de Louis Paquin et de Charles Bellegarde.

«Tous les trois étaient mariés avec des Indiennes de la tribu des Cris.»(8)

1807 (été)

Un voyageur du nom de Bouvier se joint au groupe. Un soir, lorsqu'ils sont campés sur la grève d'une rivière, près d'un feu, un ours attaque Bouvier. Jean-Baptiste réussit à tuer l'ours mais Bouvier était couvert de blessures. On le conduisit au fort des Prairies où il guérit mais il perdit la vue.

1807 (fin août)

Les Lagimonière arrivent au fort des Prairies (dans la région d'Edmonton).

«Il [Jean-Baptiste] connaissait le bourgeois du Fort, M. Bird, et il obtint pour lui-même et sa femme une place dans le fort pour l'automne et l'hiver. [...] Mme Lajimonière hiverna pendant quatre années consécutives au fort des Prairies. Arrivée à ce poste dans l'automne de 1808 (sic), elle ne retourna à la rivière Rouge qu'au printemps de 1811. Pendant l'hiver, son mari était absent la plus grande partie du temps, pour visiter ses pièges et se procurer des fourrures. Il n'était pas engagé au service des compagnies, il chassait pour son propre compte, et vendait ses pelleteries au fort comme les Indiens. Le printemps, quand le temps des belles fourrures était passé, M. Lajimonière laissait le fort pour aller à la prairie chasser le buffle; sa femme l'accompagnait. Elle montait à cheval, et chevauchait des journées entières à travers les prairies et les bois. Quand son mari trouvait un endroit favorable pour la chasse, il y plantait sa tente et y séjournait quelque temps.» (9)

1808-08-15

Les Lagimonière sont dans les environs de la rivière Bataille. Ils se trouvent tout-à-coup au milieu d'un troupeau de bisons. Le cheval de Marie-Anne se lance dans le troupeau mais Jean-Baptiste parvient à la tirer de danger.

«M. Lagimonière, son compagnon [Charles Bellegarde] et les deux femmes [Marie-Anne et l'épouse Crise de Bellegarde] s'arrêtèrent auprès d'une butte où il y avait du bois, et ce fut là, quelques heures après sa course, que M me Lajimonière donna le jour à son second enfant [Jean-Baptiste], qui fut surnommé Laprairie, parce qu'il était né au milieu de la prairie.» (10)

1808-1809

Les Lagimonière passent l'automne et l'hiver au fort des Prairies.

1809 (printemps)

Un matin, profitant de l'absence de Marie-Anne qui était partie chercher de l'eau, une femme Pied-Noir s'introduit dans le fort, s'empare de «Laprairie» et se sauve avec. Marie-Anne s'en aperçoit, se lance à la poursuite et réussit à rescaper son enfant.(11)

1809 (juin)

Jean-Baptiste et Marie-Anne retournent dans la prairie. Ils faillirent périr aux mains des Sarcis. «Déjà ils avaient exercé leur barbarie sur les femmes des Canadiens, compagnons de M. Lajimonière. [Bellegarde], Chalifou, Caplette et [Batoche] Letendre étaient mariés à des Crises. Durant l'été de 1809, ils étaient allés faire la traite dans la tribu des Sarcis. Leurs femmes furent massacrées en haine de leur tribu, et les Canadiens n'échappèrent à la mort que par une prompte fuite vers le fort.»

Les Lagimonière réussirent à s'évader des Sarcis et après cinq jours de marche ils arrivent au fort des Prairies.

«M me Lajimonière ne retourna pas à la prairie le reste de l'été.» (12)

1810 (printemps)

Les Lagimonière retournent dans la prairie. C'est au cours de ce voyage, qu'en juillet, dans la région de la montagne Cypès, Marie-Anne met au monde son troisième enfant, une fille surnommée «La Cypès». Lorsqu'elle est baptisée par l'abbé Provencher en 1818, on lui donne le nom de Marie Josette. (13)

1810 (été)

«Un jour que Mme Lajimonière était avec son mari sous sa tente, des Assiniboines arrivèrent auprès d'eux avec des chevaux, et le chef descendit pour parler à Mme Lajimonière. Elle ne comprenait pas le sauvage; mais le chef, pour lui faire entendre qu'il désirait avoir son enfant âgé de deux ans [Laprairie], prit la corde qui attachait le plus beau de ses chevaux et, la passant autour de la main de Mme Lajimonière, lui fit signe qu'il le lui donnait en échange de son second enfant. Comme on peut bien le penser, Mme Lajimonière le repoussa et lui fit signe que jamais elle ne consentirait à un tel marché. L'[Indien] croyant qu'elle ne se contentait pas d'un cheval, lui en amena un second, puis lui passa encore la corde autour de la main comme la première fois. Elle dit à son mari

"Répète lui donc que je ne vends pas mon enfant et qu'il m'arrachera le coeur avant que je ne consente à me séparer de lui."

"Eh bien!" . dit l'[Indien], "prends le chevaux et un de mes enfants."

"Non" , dit-elle, "jamais tu ne me feras consentir à ce marché" ; puis prenant son enfant dans ses bras elle se mit à pleurer. L' [Indien], paraît-il, fut touché de ses larmes, car il cessa d'insister davantage. Il continua sa route avec ses gens et ses chevaux.»(14)

1810-09-28

Sur la rivière Vermillon, à environ 30 milles au nord-est d'Edmonton, Alexander Henry le jeune rencontre deux chasseurs indépendants «freemen» avec leurs familles. C'étaient Lagimodière et Chalifoux qui chassaient le castor.(15)

1811 (printemps)

«Au printemps de 1811, M. Lajimonière ne retourna pas à la prairie. Il avait appris que Lord Selkirk voulait fonder un établissement sur les bords de la rivière Rouge, et que les premiers colons, pour former le noyau de cette colonie, partaient d'Europe ce printemps même. [...] Le dessein de M. Lajimonière était de se fixer d'une manière permanente dans la colonie dès que celle-ci offrirait des moyens de subsistance à ses habitants.» (16)

1811 (été)

«Il [Lajimonière], n'arriva que fort tard dans l'été à l'endroit où s'élève aujourd'hui Winnipeg.

[...]

Les colons partis d'Ecosse ne purent se rendre à la rivière Rouge cette année là.» (17)

1812-1815

«La rivalité entre ces deux compagnies [North West et Hudson's Bay] commença sérieusement à l'arrivée des premiers colons, en 1812. [...]

Les Canadiens-français et les Métis embrassaient ordinairement la cause de la Compagnie du Nord-Ouest. Les Écossais et les gens d'origine anglaise, ainsi que quelques [Indiens] étaient dévoués à la Baie d'Hudson. M. Lajimonière n'avait jamais été au service d'aucune compagnie; il était resté libre dans le pays, faisant la chasse à son compte et vendant ses pelleteries tantôt à la Compagnie de la Baie d'Hudson, tantôt à la Compagnie du Nord-Ouest. Cependant, après son séjour à la Saskatchewan, où il avait vécu dans les forts de la Baie d'Hudson, il se montra toujours en faveur de cette dernière compagnie.» (18)

1811-1812 (hiver)

La famille Lagimonière passe l'hiver au poste de Pembina. Là, vers le 11 décembre 1811, Marie-Anne donne naissance à un fils, Benjamin.

1812 (printemps)

«Dès que la rivière fut libre, au printemps de 1812, il [Lagimonière] descendit avec sa femme jusqu'au fort Gibraltar à l'embouchure de l'Assiniboine. De là il remonta le cours de cette rivière l'espace d'une douzaine de milles et s'arrêta un plus haut que l'endroit appelé aujourd'hui la paroisse Saint-Charles. [...]

M. Lajimonière se construisit une petite maison en bois brut, sans planchers ni fenêtres, et s'installa dans ce château avec sa famille.» (19)

1812 (juin)

Les colons de Selkirk quittent les bords de la baie d'Hudson où ils avaient passé l'hiver et partent en direction de la Rivière-Rouge. Le premier contingent y arrive le 30 août 1812.

1812-09-04

Miles Macdonell, gouverneur de la colonie, prend officiellement possession du territoire au nom de Selkirk.

1812-09-18 (vendredi)

«Engage Lagimonière to hunt for a twelve month at 30 £ wages and an equipment of clothes.» (20)

1812 (octobre)

Le deuxième contingent des colons de Selkirk arrive à la Rivière-Rouge. Ils se rendent directement à Pembina.

1813

Naissance d'Apolline (Pauline) Lagimonière.

1813-02-13

«Not a morsel to give our people; borrowed 59 lbs meat from NWCo. which was immediately issued. In the evening 4 sleds of meat arrived from Lagimoniere.» (21)

1814 (janvier)

Proclamation par le gouverneur Miles Macdonell, d'une loi décrétant l'embargo total de l'exportation du pemmican hors des limites du territoire tombant sous sa juridiction.

1814(février)

Peter Fidler dresse une liste des Canadiens qui font la chasse à leur compte à la Rivière-Rouge. On y retrouve Jean-Baptiste Lagimonière avec son épouse canadienne ainsi que deux garçons et quatre filles. Les deux garçons sont Jean-Baptiste (Laprairie) et Benjamin. Trois des filles sont Reine, Josette et Pauline. L'abbé Pierre Picton (Fonds Picton, SHSB) croît que la quatrième fille pourrait être une fille née de l'alliance de Jean-Baptiste avec Josette Amérindienne.

1814 (juin)

Le troisième contingent des colons de Selkirk arrive à la Rivière-Rouge.

1814-07-21

Miles Macdonell publie une proclamation interdisant aux hommes libres et aux Métis de chasser le bison à cheval.

1814 (août\septembre)

Arrivée de nouveaux colons écossais à la Rivière-Rouge.

1814-10-21

Miles Macdonell ordonne aux agents de la North West Company de lui livrer le fort Gibraltar.

1815-02-15

«Sunday Sent Chas. Fidler with a Horse for the 2 criols to Lagimoniere's but the Horse was not able to proceed with the deep snow & returned.» (22)

1815-01-26

Thursday. [.....]

«Lagimoniere arrived with my cariole which is valued at 15 Dollars. He brought me letters from the Portage & Brandon House.» (23)

1815 (printemps)

Pas moins de 140 colons de Selkirk acceptent d'être conduits vers le Haut-Canada dans les canots de la North West Company.

1815-06-27

Les colons de Selkirk quittent la Fourche, emportant tout ce qu'il leur reste. Cuthbert Grant ordonne que l'on piétine les champs et que l'on brûle le fort Douglas et les maisons.

1815-07-14

Colin Robertson arrive à la Rivière-Rouge. Il trouve sept sacs de pemmican dans le magasin de la Hudson's Bay Company et il charge Jean-Baptiste Lagimonière et quelques autres chasseurs libres de les conduire au bas de la rivière Winnipeg.(24)

1815-09-13

«Arranged with Lagemonier who has a few excellent horses to cart home the grain and hay.» (25)

1815-10-11

«Lagemonier arrived this evening with his family. I have completed my arrangements with this person to take the Express to Montreal.» (26)

1815-10-15

Colin Robertson s'empare du fort Gibraltar. Cependant, il le rend après avoir obtenu de la North West Company des assurances formelles quant à l'abandon de la propagande et au recours à la violence.

1815-10-17

«Monsr St Germain informed me that my letters would not reach York in time for the ships. [...] This consideration induced me to send off Jean Baptiste Lagimonière and one of the Company's Canadian servants [Bénoni Marier] with the Montreal Packet. They left this place about 4 o'clock p.m. for Fort Daer [Pembina]. They have an Indian guide.» (27)

1815-11-04

Arrivée de Robert Semple, nouveau gouverneur de la colonie de Selkirk, avec 84 colons.

1815\1816 (hiver)

Une vingtaine de colons Écossais hivernent à la Rivière-Rouge et poursuivent la reconstruction du fort Douglas sous la direction de Colin Robertson.

1816-03-01

Jean-Baptiste Lagimonière arrive à York (Ontario).

1816-03-10

Jean-Baptiste Lagimonière remet les lettres dont il est porteur à Lord Selkirk à Montréal.

1816-03-17

Colin Robertson et des hommes du fort Douglas s'emparent à nouveau, par surprise, du fort Gibraltar «bâti par la Compagnie du Nord Ouest à l'embouchure de l'Assiniboine. Le fort fut pillé et démantelé et le bourgeois ainsi que les commis transportés au fort Douglas. [Tout ce qu'il contenait fut enlevé]; provisions, marchandises et fourrures, tout fut transporté au fort Douglas. Quelques jours après, les mêmes employés de la Baie-d'Hudson surprenaient un autre fort de la Compagnie du Nord-Ouest à Pembina, et lui faisait subir le même sort qu'au fort Gibraltar.» (28)

1816-06-11

Colin Robertson, excédé par l'aveuglement du gouverneur Semple à la destruction possible de la Colonie, quitte la Rivière-Rouge, après avoir assisté à la démolition du fort Gibraltar et recommandé la fortification du fort Douglas.

1816 (juin)

«Les employés du fort Douglas se tenaient jour et nuit sur le qui-vive, car ils s'attendaient à voir arriver du fort Qu'Appelle une troupe de Métis armés. Deux [Indiens] étaient venus donner la nouvelle au gouverneur Semple que la Compagnie du Nord-Ouest avait rassemblé tous ceux qu'elle avait pu réunir, pour venir reprendre ses forts. Mme Lajimonière, qui était au fort Douglas avec ses enfants, n'était pas sans inquiétude. Elle savait qu'elle pouvait courir de graves dangers si le fort était attaqué par les gens du Nord-Ouest.» (29)

1816-06-15

Jean-Baptiste Lagimonière et Hyacinthe Léger dit Parisien sont dans la région du Fond-du-Lac, à une lieue et demie du fort de la North West Company. Ils sont saisis par Pierre Bonga (un noir, interprète de James Grant) et d'un groupe d'Amérindiens. Bonga et ses associés s'emparent des lettres de Selkirk dont Lagimonière est le porteur ainsi que des effets personnels de Lagimonière et de Léger dit Parisien. Les captifs sont amenés au fort et le lendemain on les envoie au fort William où ils retrouvent leur liberté.

1816-06-19

«[V]ers quatre heures de l'après-midi, une sentinelle du fort Douglas vint avertir le gouverneur Semple qu'une troupe de gens à cheval passait en vue du fort, mais à une distance respectueuse. Cette bande de cavaliers ne paraissait pas être animée d'intentions hostiles, car elle avait déjà dépassé le fort Douglas et se dirigeait vers le bas de la rivière. Alors le gouverneur comprit que leur but était d'aller rejoindre les canots au bas de la rivière pour leur porter des provisions. C'était ce que le gouverneur Semple voulait empêcher. »

Il donna donc immédiatement l'ordre à tous ses gens armés de sortir du fort pour aller couper le passage aux Métis et pour leur faire rebrousser chemin. Quand les Métis virent approcher les gens du gouverneur, ils lui envoyèrent un des leurs pour lui demander ce qu'il voulait d'eux en les poursuivant ainsi. Alors, soit imprudence, soit malice, un coup de fusil fut tiré et faillit blesser le métis envoyé en députation. Ce fut le signal de la mêlée. Les cavaliers métis, accoutumés à tirer à cheval dans leurs chasses au buffle, s'élançèrent sur leurs ennemis et en moins de quelques minutes en tuèrent vingt et un. [...]

«La nouvelle de ce désastre arriva au fort presque aussitôt. On crut que les Métis allaient l'attaquer immédiatement et massacrer tous ceux qui y étaient renfermés. Un [Indien] du nom de Pigouis, ami de M me Lajimonière, vint la trouver le soir même et lui dit :

"Tiens, la Française, pas plus tard que demain les Métis vont prendre le fort; il faut que je te sauve avec tes enfants. Tu vas sortir d'ici ce soir et venir habiter dans ma loge qui est de l'autre côté de la rivière."

M me Lajimonière, toute effrayée, se hâta de prendre ses habits et ses enfants; puis aidée d[e] [l'Indien] et de sa femme, elle descendit au bord de la rivière pour monter en canot. La frayeur l'avait tellement énervée qu'en posant le pied dans l'embarcation, elle s'évanouit, fit chavirer le canot et tomba dans la rivière avec ses enfants. Heureusement trois ou quatre Indiennes qui étaient là l'aiderent à se sauver et la déposèrent dans le canot. Elle traversa la rivière et vint se loger avec la famille de Pigouis.

Le lendemain, les gens du Nord Ouest prirent le fort [Douglas] mais personne ne perdit la vie. Les prisonniers et un certain nombre de colons furent embarqués sur des canots et envoyés à York.» [...] (30)

1816 (été)

«Mme Lajimonière passa l'été dans la loge avec les [Indiens], mangeant comme eux ce qu'elle pouvait se procurer à la pêche. Tant que dura l'été, elle n'eut pas trop à souffrir du logement : elle était déjà faite à la vie sous la tente; mais quand les premiers froids d'automne se firent sentir, elle songea à abandonner la loge de Pigouis pour se mettre un peu plus chaudement.» (31)

1816-07-02

Pierre-Paul Lacroix, dans une lettre adressée à Lord Selkirk, dit qu'il a rencontré Lagimonière et ses gens à la Petite Fourche de la Rivière-la-Pluie (environ 24 kilomètres à l'Ouest de Fort

Frances ON). Ce ne sont donc pas les soldats de Selkirk qui l'ont libéré le 13 août 1816. On peut par contre se demander ce que Jean-Baptiste aurait pu faire au cours des cinq mois et demi entre cette rencontre avec Lacroix et la date que Marie-Anne donne comme son arrivée à la Rivière-Rouge, soit peu avant Noël 1816.

1816 (octobre)

«Il y avait sur la côte est de la rivière Rouge, en face du fort Gibraltar [donc sur le terrain où plus tard les soeurs Grises allaient construire leur couvent], une hutte en bois bâtie par un vieux Canadien du nom de Bellehumeur [Michel Monet dit Belhumeur, ancêtre de Marguerite Monet, épouse de Louis Riel]. Ce n'était pas un château, mais c'était plus chaud qu'une tente. La maison n'était pas alors occupée : les locataires étaient rares à cette époque. M me Lajimonière s'empara de cette demeure pour y passer l'hiver avec sa famille. Elle en prit possession au mois d'octobre. Il y avait déjà un an que son mari était absent et qu'elle n'en avait plus eu de nouvelles. Elle pensait qu'il avait péri le long de la route, qu'il avait été massacré par quelque [Indien], ou qu'il était tombé épuisé de faim et de fatigue.»(32)

1816 (décembre)

«Vers la fête de Noël, trois mois après son entrée dans la hutte de Bellehumeur, quelle fut pas sa surprise de voir arriver, un soir, un voyageur qu'elle reconnut pour son mari.» (33)

«Ce fut dans ce réduit que Lajimonière retrouva son épouse. Il avait appris qu'elle avait péri dans la prise du Fort [Douglas] ainsi que ses enfants. De son côté Mme Lajimonière avait su que son mari était mort en chemin en revenant du Canada.» (34)

1817-01-10

Les soldats Meuron de Selkirk, sous la conduite du capitaine d'Orsonnens, arrivent à la Rivière-Rouge. Profitant d'une forte tempête de neige, ils s'approchent du fort Douglas, qui était sous le contrôle des hommes de la North West Company. En quelques instants les soldats sont à l'intérieur du fort et font prisonniers ceux qui s'y trouvent.

1817 (janvier)

«Une semaine plus tard, M me Lajimonière put se loger de nouveau dans la maison [dans le fort Douglas] qu'elle avait été obligée d'abandonner le 19 juin, après la bataille contre les Métis.» (35)

1817 (printemps)

Au printemps, M. Lajimonière avait besoin de repartir pour la chasse, et le fort rempli de militaires ne parut pas à Mme Lajimonière un lieu bien convenable pour une femme seule. Elle fit donc demander au bourgeois de vouloir lui donner une large tente où elle pourrait à quelque distance, se retirer avec sa famille. On lui accorda facilement ce qu'elle voulait et elle alla passer l'été dans le voisinage, sous une tente. (36)

1817 (été)

«Lord Selkirk passa l'été à régler les affaires entre les deux compagnies. Le fort Gibraltar fut restitué à la Compagnie du Nord Ouest qui le rebâtit. Des terres furent données aux militaires qu'il avait conduits à la rivière Rouge. Il conclut un traité avec les Indiens.» (37) Avant son départ, Selkirk fait signer par la population catholique de la Rivière-Rouge une requête adressée à Mgr Plessis demandant des missionnaires pour la Rivière-Rouge. Aussi, pour récompenser

Lagimonière de son dévouement, Selkirk lui donne une terre à l'embouchure de la rivière Seine, vis-à-vis de la pointe Douglas.

1817 (octobre)

Lord Selkirk repart pour l'Angleterre. Jean-Baptiste Lagimonière, accompagné d'autres personnes, le reconduit jusqu'au territoire américain.

1817\1818 (hiver)

«Aussitôt que M. Lajimonière fut de retour après avoir accompagné le Lord, il pensa à préparer sur son terrain un logement pour sa famille. La saison était trop avancée pour songer à bâtir une maison en bois. Pour passer l'hiver, il creusa un trou en terre au-dessus duquel il fit une espèce de toit en chaume. Pendant l'hiver M. Lajimonière travaillait aussi à ranimer un peu chez sa femme l'espoir de se voir un jour logée plus commodément. Il coupait le bois pour une maison et préparait tout ce qu'il pouvait se procurer pour la construire le plus tôt possible afin d'y recevoir convenablement les missionnaires qui ne manqueraient pas de leur rendre visite. Quand les beaux jours du printemps parurent, M me Lajimonière sortit de terre et se logea sous la tente, en attendant que la maison fut prête.»(38)

1818-07-16

Arrivée des abbés Provencher et Dumoulin ainsi que du séminariste Guillaume Edge à la Rivière-Rouge. Leurs canots abordent en face du fort Douglas.

1818-07-18

Les missionnaires baptisent tous les enfants de la colonie qui ont moins de six ans.

«Toutes les personnes au-dessus de cet âge qui étaient encore infidèles ne pouvaient recevoir ce sacrement qu'après avoir été instruites des vérités chrétiennes.» (39) Des enfants Lagimonière, seulement Benjamin et Apolline (Pauline) furent baptisés cette journée-là. Marie-Anne, étant la seule femme baptisée, servit de marraine à tous les baptisés.

«Pendant longtemps dans la colonie, tous les enfants l'appelèrent : Ma Marraine.» (40)

1818-08-03

Des nuées de sauterelles s'abattent sur la colonie, détruisant les récoltes.

1818 (fin août)

Les premières recrues de colons canadiens-français arrivent à la Rivière-Rouge. Ils passent l'hiver à Pembina.

1818-11-01

L'abbé Provencher dit la première messe dans la nouvelle chapelle à Saint-Boniface.

1819-01-11

Naissance de Romain Lagimodière.

1819 (juillet)

Les sauterelles détruisent à nouveau les récoltes.

1819 (août)

Arrivée d'un deuxième groupe de recrues de colons du Bas-Canada. On retrouve parmi eux Simon Provencher, frère de l'abbé Norbert Provencher, et sa famille.

1820-07-26

Troisième invasion de sauterelles en trois ans.

1821 (printemps)

Les moissons sont encore détruites par les sauterelles.

1822-07-23

Naissance de Julie Lagimodière, mère de Louis Riel.

1825-12-20

Naissance de Joseph Lagimodière, le benjamin de la famille.

1826 (printemps)

Inondation dévastatrice à la Rivière-Rouge. Plusieurs familles, y compris celle de Reine Lagimodière mariée à Michel Lamère, quittent la Colonie pour aller soit aux États-Unis, soit au Canada.

1827-01-30

Fort Garry : «Captain Franklin's express was sent off early this morning for Rainy Lake, by Lejemonier and his Son, who were hired for the purpose.»(41)

1855-09-07

Décès de Jean-Baptiste Lagimodière. Après le décès de son mari, Marie-Anne va demeurer chez son fils Benjamin

«à un mille de l'église de la mission de Saint-Boniface». (42)

1875-12-14

Décès de Marie-Anne Gaboury. Elle est inhumée le 16 du même mois dans le cimetière de Saint-Boniface.

1. Dugas, Georges. La Première Canadienne au Nord-Ouest, ou Biographie de Marie-Anne Gaboury, arrivée au Nord-Ouest en 1806, et décédée à Saint-Boniface à l'âge de 96 ans. Montréal, Cadieux, 1883. [Première édition].

Nouvelle édition, rev. et corr. par l'auteur, sous le titre : La Première Canadienne au Nord-Ouest ou Biographie de Marie-Anne Gaboury qui monta au Nord-Ouest en 1807, (sic) et décédée à Saint-Boniface, à l'âge de 96 ans. Saint-Dizier (France); Thévenot, 1907.

Une 3e édition, rev. par la Société historique de Saint-Boniface, sous le titre : La Première canadienne au Nord-Ouest, ou biographie de Marie-Anne Gaboury qui monta au Nord-Ouest en 1806, décédée en 1875, à Saint-Boniface, à l'âge de 95 ans. Winnipeg, Canadian Publishers, 1945.

2. Déclaration pour le scrip des Métis, RG15. ASHSB.

3. Dugas. Opus cit. Première édition.

4. Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface, numéro 4, été 1999.

5. Dugas, opus cit. Première édition.

6. Dugas, opus cit. Première édition.

7. Dugas, opus cit. Première édition.

8. Dugas, opus cit. Première édition.

9. Dugas, opus cit. Première édition.

10. Dugas, opus cit. Première édition.
11. Dugas, opus cit. Première édition.
12. Dugas, opus cit. Première édition.
13. Dugas, opus cit. Troisième édition.
14. Dugas, opus cit. Première édition
15. Dugas, opus cit. Troisième édition; annotation de l'abbé Pierre Picton.
16. Dugas, opus cit. Première édition.
17. Dugas, opus cit. Première édition.
18. Dugas, opus cit. Première édition.
19. Dugas, opus cit. Première édition.
20. Miles Macdonell à Selkirk. Documents Selkirk, 16,8754. ASHSB.
21. Miles Macdonell. Documents Selkirk. ASHSB.
22. Journal d'Archibald McDonald. Selkirk Papers, volume 68, page 18247.
23. Journal d'Archibald McDonald. Selkirk Papers, volume 68, page 18256.
24. Journal de Colin Robertson. Documents Selkirk. ASHSB.
25. Ibid.
26. Ibid.
27. Ibid.
28. Dugas, opus cit. Première édition.
29. Dugas, opus cit. Première édition.
30. Dugas, opus cit. Première édition.
31. Dugas, opus cit. Première édition.
32. Dugas, opus cit. Première édition.
33. Dugas, opus cit. Première édition.
34. Dugas, opus cit. Troisième édition.
35. Dugas, opus cit. Première édition.
36. Dugas, opus cit. Première édition.
37. Dugas, opus cit. Première édition.
38. Dugas, opus cit. Première édition.
39. Dugas, opus cit. Première édition.
40. Dugas, opus cit. Première édition.
41. The Hudson's Bay Record Society, volume 2, page 229
42. Dugas, opus cit. Troisième édition.